



STAGE RETRAITES TOUS CONCERNÉS



STAGE DE FORMATION SE-UNSA SUR LES RETRAITES

Ce qui change !

Quelles conséquences pour votre pension ?

LE MARDI 26 MAI 2015

À L'ESPÉ à LAON (ex IUFM)

Ce stage est ouvert à tous, adhérents et non adhérents. La formation syndicale est un droit. Chaque fonctionnaire stagiaire ou titulaire peut demander un congé pour suivre des actions de formation syndicale dans la limite de 12 jours par an.

Les demandes de congé doivent être transmises au moins 30 jours avant le début du stage.

La demande de congé doit parvenir à votre IEN **avant le 26 avril 2015**

toutes les infos sur notre site

(modèle de demande de congé, inscriptions auprès
du SE-Unsa)



Utile avant tout !

